Conditions générales de vente (1)

1. Introduction
QUAEMA dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de conseil, d'ingénierie pédagogique, d'animation de séminaires et événements pédagogiques accompagnées ou non de services d'hébergement et/ou de restauration.
Toute commande de prestation passée auprès de QUAEMA implique la connaissance et l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales de vente.
Des clauses différentes (et notamment les conditions générales d'achat du client) ne sont pas opposables à QUAEMA sauf en cas d'un accord express écrit de QUAEMA.
Le fait pour QUAEMA, à un moment donné, de ne pas se prévaloir d'une quelconque clause des présentes conditions générales de vente, ne peut être considéré comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. Proposition et contractualisation
Toute prestation fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par QUAEMA.
L'acceptation de la proposition est formalisée par écrit par le client (courrier, mail, bon de commande, signature d'un devis)
La contractualisation se fait via la structure juridique Sasu Quaema.
Un exemplaire du contrat de prestation de service ou de la convention de formation, signé par la personne habilitée par le client et revêtu du cachet commercial du client, doit être retourné à QUAEMA dans les délais de 10 jours calendaires à partir de la date d'émission.
La signature de la convention de formation ou du contrat de prestation de services par le client vaut commande ferme.

3. Tarifs
Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxe. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.
Ils sont forfaitaires et sont donnés à titre indicatif ; ils incluent la préparation et l'animation, les temps de déplacement et de montage démontage des matériels nécessaires à la prestation ; ils peuvent varier selon le nombre de participants.
Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du client.
Les coûts s'entendent hors :
> Coûts de restauration, hébergement, frais de déplacement, frais de stationnement.
> Equipements et fournitures : sonorisation, matériel de musique (fûts métalliques, tambours basses, location instruments,...) ou de peinture (toiles, fournitures, protections...), location de camionnette pour transport intervenants et matériel.
> Demandes spécifiques : intégration d'événements ou scénario personnalisé, création originale d'une musique ou œuvre, prise son ou vidéo, bandes sons/jingles...
Les frais de déplacement et de vie des intervenants ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en sus, au coût réel ou au forfait.

4. Conditions de modification ou d'annulation de commande
Toute prestation, formation ou cycle commencé est dû en entier.
Modification, ou report :
à l'initiative de l'entreprise cliente : toute annulation, modification ou report d'une prestation doit être communiqué par écrit à QUAEMA pour être prise en compte.
à l'initiative de QUAEMA : pour garantir l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation ou de la prestation, ou compte tenu de contraintes règlementaires, QUAEMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter toute session de formation si le nombre de participants est insuffisant par apport aux effectifs prévus au moment de la signature du contrat.
Toute modification ou report par l'une des deux parties sera traitée comme une annulation, sauf cas de force majeure, et fera l'objet d'une facturation comme suit :
> Annulation à moins de 15 jours francs du début de la prestation : 50 % du prix de la prestation
> Annulation à moins de 10 jours francs du début de la prestation : 75 % du prix de la prestation
> Annulation à moins de 5 jours francs du début de la prestation : 100 % du prix de la prestation

5. Documents légaux
A l'issue de chaque formation ayant fait l'objet d'une convention de formation professionnelle continue, QUAEMA fournit :
> Une attestation de présence.
> Une attestation de participation individuelle est remise à chaque participant.
Ces documents sont élaborés suivant les exigences de la législation en vigueur.

Quaema - 6bis, route des Grands Coins 78610 Saint-Léger-en-Yvelines Direction : **Patrick Moreau** - Tél: 06 30 71 95 03 Email : p.moreau@quaema.fr www.quaema.fr

Conditions générales de vente (2)

6. Conditions de règlement

Un acompte de 50% est exigible à la signature du contrat pour engager la préparation de la prestation. Le solde est facturé à la date de réalisation de la prestation.
Les avances négociées avec le Client sont exigibles à la signature de l'acte contractuel.
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement comptant ou anticipé, sauf accord négocié avec QUAEMA.
Les factures de QUAEMA sont payables à réception sauf délai différent expressément convenu avec le Client.
Tout délai de règlement convenu ne pourra en aucun cas excéder 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (c. com. L.441-6).
Toute somme non payée à l'échéance entraînera de plein droit l'application des pénalités de retard de 15 % par an calculées sur le montant TTC de la facture.
A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par QUAEMA.
En cas de règlement par un OPCO, il appartient au client de formuler une demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation.
En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, ou de paiement partiel, le client s'engage à régler l'intégralité du coût de la prestation ou le montant restant dû.

7. Cas de force majeure

QUAEMA ne peut être tenu responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à QUAEMA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de QUAEMA.

8. Propriété intellectuelle

QUAEMA est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des prestations ayant fait objet d'un dépôt de marques, brevets et publications.
Les contenus, supports pédagogiques, méthodes et savoir-faire quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,…) utilisés par QUAEMA pour assurer les prestations, demeurent la propriété exclusive de QUAEMA. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation ou diffusion sans l'accord préalable écrit de QUAEMA. Les formules Business Orchestra®, Gold Inside®, Atout chœur, Tribu créative, Énergie & Impact, Équilibre & Énergie, Rythme & Énergie, Révélez vos talents, Mode Orchestre, Delight… sont des prestations exclusives distribuées par QUAEMA.

9. Communication

Lorsque le client accepte d'être cité par QUAEMA dans le cadre de ses actions de communication orales ou écrites, cela ne pourra donner lieu à aucun versement de droits quelconques au Client.
Droits d'enregistrement et droit à l'image : l'enregistrement et la diffusion d'images et de sons impliquant les intervenants de QUAEMA lors de leurs prestations doivent être signalés à QUAEMA pour accord. En cas de prise de vues photos ou vidéos d'une prestation de QUAEMA, le commanditaire s'engage à permettre à QUAEMA l'utilisation de toute image de la prestation à titre d'illustration commerciale. QUAEMA s'engage à veiller au respect des droits à l'image des personnes filmées.
Le client s'engage à fournir la copie intégrale des images et vidéos réalisées lors de la prestation animée par QUAEMA.

10. Partenariat

Toute personne ou entreprise désireuse d'utiliser et diffuser les contenus et prestations de QUAEMA doit le faire après accord de partenariat avec QUAEMA.
QUAEMA fonctionne en marque grise et co-branding et exclut tout partenariat en marque blanche.

11. Protection des données personnelles

Le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce nouveau règlement a pour but de protéger au maximum toutes les données personnelles collectées par les entreprises européennes.
QUAEMA s'engage à respecter et protéger vos données personnelles dans le cadre tous ses actes professionnels. Vos données seront essentiellement utilisées pour vous adresser des newsletters, vous proposer des évènements, et vous présenter de nouveaux produits offres ou services (1 à 2 messages/mois maximum).
Vous pouvez télécharger la totalité de nos mentions légales et notre politique de protection des données dans le pied de page du site www.quaema.fr.
Vous pouvez consulter, modifier, ou supprimer vos données et préférences en nous contactant directement ou en cliquant sur le lien de désinscription présent dans toutes nos communications.
Vous pouvez nous contacter par mail à p.moreau@quaema.fr ou par courrier à QUAEMA - 6bis, route des Grands Coins 78610 Saint-Léger-en-Yvelines

12. Droit applicable – attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et QUAEMA à l'occasion de l'exécution des prestations, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce du siège de QUAEMA.

13. Modification des CGV

QUAEMA se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente sans préavis et à tout moment sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client.